

2.

Je me permets de vous donner connaissance de ce projet, qui vous permettra de constater qu'il était, dans les parties essentielles, en complète harmonie avec le texte de votre télégramme (Annexe I).

Je ne puis que regretter la lenteur apportée par la transmission de votre télégramme. Sans ce retard il m'aurait été possible de remettre hier encore à M. Favre la note par laquelle la Suisse reconnaît la nouvelle République. Cette note aurait pu paraître ce matin au Journal officiel, ainsi que cela avait eu lieu précédemment pour la note du Ministre des Etats-Unis.

Votre télégramme du 7 septembre à h. 35, par lequel vous me demandez si j'ai une communication officielle quelconque, me fait presque supposer que vous n'avez pas reçu mon télégramme du 6 septembre, entre onze heures et minuit. Je vous télégraphiais, après quelques renseignements sur l'affaire des céréales, ce qui suit : " Veuillez accélérer
 " autorisation demandée dans lettre d'hier soir. Cir-
 " culaire Favre est arrivée. On craint interruption
 " très prochaine des communications télégraphiques
 " et postales." Je comprends que mon télégramme du 7 septembre quatre heures, contenant la phrase " cir-

"culaire Favre est conforme aux usages" se soit croisé avec votre télégramme du même jour 4 h, 35. Mais ce que je ne puis concevoir, c'est que ne fussiez pas déjà en possession de mon télégramme du 6 au soir, lorsque vous m'avez adressé le votre, daté du 7 septembre, 4 h 35.^m du soir. Je vous prie de bien vouloir me renseigner sur ce fait, pour que je puisse faire les réclamations nécessaires auprès de l'administration des lignes télégraphiques.

Ce matin donc, je me suis rendu un peu avant neuf heures chez le ministre des Affaires étrangères, & porteur de la note dans je vous remets ci-joint copie (annexe II).

M^r Favre, après l'avoir lue, a exprimé dans des termes très cordiaux sa satisfaction et sa reconnaissance, tant pour les sentiments d'amitié exprimés dans ce document, que pour l'empressement avec lequel la Suisse a reconnu la nouvelle forme constitutionnelle adoptée par la France.

J'avais ~~eu~~ d'insérer dans la note des compliments trop personnels à l'adresse du nouveau ministre des Affaires étrangères. Je n'ai pas manqué d'exprimer verbalement à

M^r Favre la satisfaction que j'éprouvais d'être appelé à soutenir des relations presque quotidiennes avec l'homme éminent qui a combattu depuis tant d'années et avec tant de persévérance pour les principes de liberté et de progrès.

M^r Jules Favre, après quelques mots bienveillants pour ma personne, s'est empressé de me dire combien la situation du nouveau gouvernement est encore difficile. "Les Français n'ont pas malheureusement, a-t-il dit entre autres, le tempérament sage qui distingue vos compatriotes. Ils ont souvent trop d'ardeur et trop d'impatience. Pour réagir, il nous faut beaucoup de sagesse, et du feu de la modération." M^r Favre m'a ensuite exposé avec beaucoup de franchise le résumé des pourparlers qu'il a eus dans les derniers jours avec les représentants de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Italie. "En présence des forces militaires formidables de l'ennemi, le gouvernement se la défense

" nationale désire avant tout deux choses 1^o obtenir un
 " armistice 2^o l'intervention des puissances pour des négocia-
 " tions destinées à arrêter les préliminaires de la paix.
 " Le Gouvernement, a ajouté M. Favre, restera ~~très~~ facile
 " en ce qui concerne l'indemnité de guerre. Mais ce qu'il
 " ne pourra jamais admettre, c'est la cession d'une partie
 " du territoire de la France."

M. Favre s'est plaint au feu du manque d'énergie
 et d'initiative manifestés par les représentants des grandes
 puissances, tout en se félicitant des témoignages de sympathie
 qu'il avait reçus de la part des représentants de ces Etats à
 Paris. Il aura de nouveau pour parler aujourd'hui
 même, et il a l'espoir que des instructions nouvelles seront
 de nature à faciliter une entente.

Il m'a prié, tout en reconnaissant que comme
 représentant d'un Etat auquel la neutralité est imposée par
 les traités, je ne pouvais agir officiellement, d'appuyer, dans
 mes pourparlers avec les représentants des puissances, les
 desirs du Gouvernement Français. Je pouvais d'autant
 moins m'y refuser que les demandes du Gouvernement
 français sont à la fois dans l'intérêt de la Suisse, comme au pri

dans celui de tous les Etats qui ont observe jusqu'à
ce jour la neutralité.

Amoy

J'ai profite de cette occasion pour remettre
personnellement à M^r Favre une lettre rédigée
sur la base de votre telegramme d'hier, et annon-
çant la formation en Suisse de Comités appelés à
venir en aide aux malheureux habitants de
Strasbourg. après avoir pris connaissance de cette
communication, qui est la reproduction de votre
telegramme, M^r Favre a exprime sa plus vive
reconnaissance par les sentiments de sympathie
et d'humanité dont cette démarche porte l'em-
preinte.

J'ai bien reçu votre telegramme chiffré daté
d'hier 1h. Il m'est parvenu à dix heures du soir
et même temps de votre telegramme daté de dix
heures du matin.

Un entrefilet dans le Journal officiel d'au-

7

jour d'hui pourrait faire croire que le Corps diplomatique aurait déjà pris une résolution sur la question de savoir s'il restera à Paris pendant le siège, ou s'il se transportera dans une autre ville.

Il est de fait que les membres du Corps diplomatique n'ont jamais été convoqués, et il est au moins singulier de parler de résolutions du Corps diplomatique avant que celui-ci se soit réuni.

Je n'ai pu m'empêcher de me prononcer dans ce sens vis-à-vis de Lord Lyons, qui, comme je vous l'ai écrit récemment, partage aussi l'opinion que la question doit être traitée dans une réunion de tous les membres du Corps diplomatique. Il a ajouté n'avoir jamais formulé une demande dans le sens de celle dont le Journal officiel fait mention.

Lord Lyons m'a dit très confidentiellement que quelques légations avaient reçu pour instruction formelle de quitter Paris dès le commencement de l'investissement, entre autres le prince Metternich, et il croit que c'est ce dernier qui aura parlé à M. Favre dans le sens de l'entre-filet du "Journal officiel".

Je suppose que la résolution des membres du corps diplomatique dépendra essentiellement des faits suivants : Le ministre des affaires étrangères quittera-t-il Paris ou non ? En effet, on peut prévoir que pendant le siège, des pourparlers continueront entre les membres du corps diplomatique et le ministre des affaires étrangères comme représentant du gouvernement.

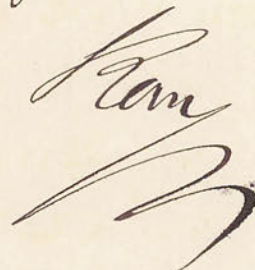
Dans tous les cas, il s'est très mal à propos de la part de tel ou tel ambassadeur, de parler au nom du corps diplomatique sans y être autorisé en aucune manière.

D'après tout ce que j'ai pu entendre jusqu'à présent sur la situation de Paris, l'opinion qui me paraît la plus accréditée est que la ville ne saurait opposer une longue résistance aux forces supérieures qui s'approchent de la capitale.

Verlilly, agréés, très honorés Messieurs, les

assurances de ma plus haute considération

Le Ministre de la Confédération Suisse

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to the Swiss Confederation Minister mentioned in the text above. The signature is written in dark ink and is positioned to the right of the typed text.